



SOLO Maître CoQ

AVENANT N° 5 aux IC

IC 1.2 Lire :

Les RCV du chapitre 2 s'appliquent sur les parties couvertes de jour. De nuit, elles sont remplacées par la partie B Section II du règlement pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)

Pour la course l'heure du lever du soleil sera 07h15, et l'heure du coucher sera 19h20.

Le Directeur de Course
Denis Hugues

Le président du Comité de Course
Patrick Maurin

Affiché le 15mars 2023 à 19h10